



CLIENTÈLE DES PARTICULIERS

CONDITIONS TARIFAIRES

Des produits et services proposés
par Orange Bank

 APPLICABLES AU 1^{ER} AVRIL 2017

Groupama Banque devient Orange Bank

Ces tarifs s'appliquent uniquement à la clientèle des réseaux Groupama / Gan

Orange Bank

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS*

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services	Prix en Euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet) ⁽¹⁾	GRATUIT Hors coût du fournisseur d'accès Internet
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	13,00 € par an permettant de recevoir des alertes en nombre illimité
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat	42,00 € par an
Cotisation carte de paiement internationale à débit différé	48,00 € par an
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique	29,60 € par an
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale)	GRATUIT
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA)	Par Internet : GRATUIT ⁽¹⁾ Par téléphone, courrier, e-mail ou fax : 5,00 € ⁽²⁾
Paiement d'un prélèvement SEPA	Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement : GRATUIT Frais par paiement d'un prélèvement : GRATUIT
Commission d'intervention	8,00 € par opération, avec un plafond de 80,00 € par mois
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement ⁽³⁾	24,00 € par an
Frais de tenue de compte	GRATUIT

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard des tarifs.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture d'un compte avec remise des Conditions particulières, des Conditions générales et des Conditions tarifaires **GRATUIT**
- Clôture de compte bancaire
 - Par compte ⁽⁵⁾ **GRATUIT**
- Service d'aide à la mobilité bancaire intégrale (loi « Macron ») ... **GRATUIT**
Service disponible à partir du 6 février 2017
- Service d'aide à la mobilité bancaire à la carte ⁽⁸⁾
(Service *Facil' Transfert*) **GRATUIT**
- Service Bancaire de Base ⁽⁶⁾ (SBB) **GRATUIT**
- Liste des opérations automatiques et récurrentes ⁽⁵⁾ **GRATUIT**

RELEVÉS DE COMPTE

- Relevé de compte bancaire
(sous format électronique ou papier)
 - Mensuel ⁽⁵⁾ **GRATUIT**
 - Par quinzaine : abonnement, par an 16,14 €
 - Classement chronologique des écritures **GRATUIT**
 - Classement thématique des écritures **GRATUIT**

TENUE DE COMPTE

- Frais de tenue de compte **GRATUIT**
- Frais de tenue de compte bancaire créditeur sans mouvement
 - Commission de gestion, par année glissante ⁽⁷⁾ 30,00 €
- Frais de tenue de compte non résident, par an 35,00 €
- Demande de Relevé d'Identité Bancaire
 - Par Internet ⁽¹⁾ **GRATUIT**
 - Par téléphone, courrier, e-mail ou fax 5,00 € ⁽²⁾

SERVICES EN « AGENCE »

- Versement d'espèces ⁽⁸⁾ Nous consulter
- Retrait d'espèces ⁽⁸⁾ Nous consulter
- Frais de recherche de documents par la banque
 - Par document 15,00 €
 - + coût par photocopie 0,90 €

Vous avez la possibilité de rééditer vos relevés de compte gratuitement via l'espace client.

- Délivrance de documents ponctuels (attestation...)
 - Par acte ⁽⁹⁾ 15,00 €
- Change (achat ou vente de devises scripturales)
France Métropolitaine uniquement
 - Par opération, sur le montant de l'opération 0,05 %
 - Minimum 14,50 €

AUTRE SERVICE

- Rémunération du compte bancaire ^{(4) (8)}
Dès le 1^{er} euro et sans plafond au taux de 0,05 % ⁽¹⁰⁾ 40,00 €

BANQUE À DISTANCE

- **Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS**
Abonnement, par an 13,00 €
- **Service Clientèle : 09 69 32 20 20** Appel non surtaxé
- **Internet ⁽¹⁾ : www.gbanque.com** **GRATUIT**
- **Application mobile GBanque ⁽¹⁾** **GRATUIT**

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES ⁽¹¹⁾	Débit immédiat	Débit différé
➤ Cotisation Carte Visa Classic, par an	42,00 €	48,00 €
➤ Cotisation Carte Visa Classic débit-crédit, par an ⁽¹²⁾ <i>(arrêt de la commercialisation)</i>	42,00 €	48,00 €
➤ Cotisation Carte Visa Électron, par an	29,60 €	—
➤ Cotisation Carte Visa Premier, par an	120,00 €	130,00 €
➤ Cotisation Carte Visa Premier débit-crédit, par an ⁽¹²⁾ <i>(arrêt de la commercialisation)</i>	120,00 €	130,00 €
➤ Cotisation seconde Carte Visa ⁽¹³⁾ fonctionnant sur le même compte, par an		1/2 tarif
➤ Cotisation carte de retrait internationale, par an		18,00 €
➤ Frais par retrait d'espèces à un DAB		
• En euros, en France et pays de l'Union Européenne		GRATUIT
• En devises :		
Commission variable sur le montant du retrait		2,00 %
➤ Frais par retrait d'espèces en agence bancaire avec une carte		
• En euros, en France et pays de l'Union Européenne :		
Par retrait		2,30 €
• En devises :		
Commission fixe		3,20 €
+ commission variable sur le montant du retrait		2,30 %
➤ Paiement par carte		
• En euros, en France et pays de l'Union Européenne		GRATUIT
• En devises :		
Commission variable sur le montant du paiement		2,00 %
➤ Renouvellement de la carte à l'échéance		GRATUIT
➤ Refabrication anticipée de la carte		10,00 €
➤ Mise en opposition		
Par carte ⁽¹⁾		GRATUIT
➤ Capture de carte		GRATUIT
➤ Réédition du code secret		GRATUIT
➤ Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire		40,00 €
➤ Modification temporaire du plafond carte		
Par téléphone, courrier, e-mail ou fax		5,00 € ⁽²⁾

VIREMENTS

Émission d'un virement SEPA (virement en euros dans la zone SEPA) ⁽¹⁵⁾

Zone SEPA = Espace Économique Européen dont la France, ainsi que la Suisse, Monaco et Saint-Marin

- Émission d'un virement occasionnel (interne ou externe)
 - Par Internet ⁽¹⁾ **GRATUIT**
 - Par téléphone, courrier, e-mail ou fax 5,00 € ⁽²⁾
- Mise en place d'un virement permanent (interne ou externe)
 - Par Internet ⁽¹⁾ **GRATUIT**
 - Par téléphone, courrier, e-mail ou fax 5,00 € ⁽²⁾
- Modification d'un virement SEPA
 - Par Internet ⁽¹⁾ **GRATUIT**
 - Par téléphone, courrier, e-mail ou fax 5,00 € ⁽²⁾
- Réception d'un virement SEPA **GRATUIT**

Émission d'un virement non SEPA

(virement à destination de pays hors zone SEPA ou en devises) ⁽¹⁵⁾

Pour les opérations en devises, frais de change en plus

Par virement émis 25,00 €

Réception d'un virement non SEPA

(virement en provenance d'un pays hors zone SEPA ou en devises)

Pour les opérations en devises, frais de change en plus

Par virement émis 15,00 €

Autres frais de virement

- Frais par virement incomplet (virement avec IBAN manquant ou erroné)
 - Par virement 15,00 €
- Frais de virement urgent
 - Par virement 15,00 €
- Création d'un nouveau bénéficiaire
 - Par Internet ⁽¹⁾ **GRATUIT**
 - Par téléphone, courrier, e-mail ou fax 5,00 € ⁽²⁾

LES PRÉLÈVEMENTS

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement ⁽¹⁾ **GRATUIT**
- Modification d'un prélèvement **GRATUIT**
- Opposition sur prélèvement
 - Par demande et par numéro d'émetteur ⁽¹⁾ **GRATUIT**
- Retrait définitif du consentement sur un prélèvement **GRATUIT**

LES CHÈQUES

- Chéquier ⁽¹¹⁾ **GRATUIT**
- Commande de chéquier
 - Par Internet ⁽¹⁾ **GRATUIT**
 - Par téléphone, courrier, e-mail ou fax 5,00 € ⁽²⁾
- Frais d'envoi de chéquier **GRATUIT**
 - Si envoi en recommandé ⁽¹⁶⁾ 5,00 € + Frais postaux
- Frais d'émission d'un chèque de Banque
 - Par chèque 5,00 €
 - Pour le déblocage des fonds d'un crédit Désirio **GRATUIT**
 - Si envoi en recommandé ⁽¹⁶⁾ Frais postaux

- Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier **GRATUIT**
- Bordereau de remise de chèques personnalisé **GRATUIT**
- Encaissement d'un chèque en euros ou en devises tiré sur l'étranger
(pour les chèques en devises, frais de change en plus)
 - Option « crédit immédiat/sauf bonne fin » possible sur certains pays jusqu'à 450 €⁽¹⁷⁾ 12,90 €
 - et en cas éventuel de retour impayé⁽¹⁷⁾ 12,00 €
 - Option « crédit après encaissement/crédit ferme »⁽¹⁷⁾ 27,00 €

Orange Bank n'applique pas de date de valeur sur ses opérations.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Cotisations à une offre groupée de services

ASTRÉA..... à partir de 7,96 € par mois

- Cotisation Carte Visa Électron⁽¹¹⁾ 7,96 €
- Cotisation Carte Visa Classic à débit immédiat ou débit différé⁽¹¹⁾ 7,96 €
- Cotisation Carte Visa Classic débit-crédit⁽¹²⁾ à débit immédiat ou différé⁽¹¹⁾ 7,96 €
(arrêt de la commercialisation)
- Cotisation Carte Visa Premier à débit immédiat ou différé⁽¹¹⁾ 14,50 €
- Cotisation Carte Visa Premier débit-crédit⁽¹²⁾ à débit immédiat ou différé⁽¹¹⁾ 14,50 €
(arrêt de la commercialisation)
- Facilité de caisse de 100 € à 0,00 % (TAEG). Au-delà de 100 € et dans la limite du montant autorisé, application du taux standard (TAEG : 9,42 %) ⁽¹⁸⁾
- Compte bancaire rémunéré dès le 1^{er} euro et sans plafond au taux de 0,05 %.
- Offre d'assurance perte et vol des moyens de paiement⁽³⁾
- Chéquier⁽¹¹⁾
- Services gratuits (se reporter au dos de ce document)
- Système de réduction en fonction de l'utilisation de la carte bancaire⁽¹⁹⁾ :

Type de carte	Montant mensuel de vos paiements	Réduction de votre cotisation mensuelle
Carte Visa Classic à débit immédiat ou différé ⁽¹¹⁾	≥ 700 €/ mois	50 % soit 3,98 €
Carte Visa Premier à débit immédiat ou différé ⁽¹¹⁾	≥ 700 €/ mois	50 % soit 7,25 €

- Gratuité des opérations demandées à un conseiller (par téléphone, courrier, e-mail ou fax) alors qu'elles sont réalisables gratuitement depuis l'espace client, notamment : la demande de RIB, l'ajout du RIB d'un nouveau bénéficiaire, l'émission ou la modification d'un virement SEPA, la commande de chéquier.

OPTION ASTRÉA PLUS..... à partir de 1,10 € par mois

- Si souscrite simultanément avec la formule Astréa, par mois 1,10 €
- Sinon, par mois 2,20 €

- Compte Sur Livret Astréa Plus à taux préférentiel
- Service de gestion dynamique de la trésorerie : mise en place de virements automatiques entre le compte bancaire et le Compte Sur Livret Astréa Plus

ASTRÉA ÉPARGNE ⁽⁸⁾ **4,60 € par mois**

- Compte bancaire
- Facilité de caisse de 100 € à 0,00 % (TAEG) ⁽¹⁸⁾
- Chéquier ⁽¹¹⁾
- Compte Sur Livret Astréa Épargne à taux préférentiel
- Service de gestion dynamique de la trésorerie
- Services gratuits (se reporter au dos de ce document)

Et par année d'abonnement :

- 2 retraits d'espèces
- 3 chèques de Banque
- Gratuité des opérations demandées à un conseiller (par téléphone, courrier, e-mail ou fax) alors qu'elles sont réalisables gratuitement depuis l'espace client, notamment : la demande de RIB, l'ajout du RIB d'un nouveau bénéficiaire, l'émission ou la modification d'un virement SEPA, la commande de chéquier.

ASTRÉA Jeunes ⁽⁸⁾ : **16-17 ans** **3,50 € par mois**

- Compte bancaire
- Carte Visa Électron ⁽¹¹⁾
- Offre d'assurance perte et vol des moyens de paiement ⁽³⁾
- Services gratuits (se reporter au dos de ce document)

Option à tarif préférentiel :

- Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS, par an **6,50 €**
- Gratuité des opérations demandées à un conseiller (par téléphone, courrier, e-mail ou fax) alors qu'elles sont réalisables gratuitement depuis l'espace client, notamment : la demande de RIB, l'ajout du RIB d'un nouveau bénéficiaire, l'émission ou la modification d'un virement SEPA, la commande de chéquier.

ASTRÉA Jeunes ⁽⁸⁾ : **18-25 ans** **3,50 € par mois**

- Compte bancaire
- Carte Visa Électron ou Carte Visa Classic à débit immédiat ⁽¹¹⁾
- Facilité de caisse de 100 € à 0,00 % (TAEG). Au-delà de 100 € et dans la limite du montant autorisé, application du taux préférentiel (TAEG : 9,42 %) ⁽¹⁸⁾
- Offre d'assurance perte et vol des moyens de paiement ⁽³⁾
- Services gratuits (se reporter au dos de ce document)

Options :

- Chéquier ⁽¹¹⁾ **GRATUIT**
- Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS, par an **6,50 €**
- Cotisation Carte Visa Classic à débit différé, par an ⁽¹¹⁾ **11,50 €**
- Gratuité des opérations demandées à un conseiller (par téléphone, courrier, e-mail ou fax) alors qu'elles sont réalisables gratuitement depuis l'espace client, notamment : la demande de RIB, l'ajout du RIB d'un nouveau bénéficiaire, l'émission ou la modification d'un virement SEPA, la commande de chéquier.

SOLUTION ALTERNATIVE DE PAIEMENTS ⁽²⁰⁾ **3,00 € par mois**

Offre destinée aux personnes en situation de fragilité financière

- Tenue, fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte bancaire
- Carte Visa Électron ⁽¹¹⁾
- Dépôt et retrait d'espèces
- Émissions de virements SEPA dans les limites suivantes :
 - virements occasionnels ou permanents internes en nombre illimité
 - virements occasionnels ou permanents externes en nombre illimité pour les ordres par Internet ou téléphone ⁽¹⁾
 - 4 virements externes par mois, dont au moins 1 virement permanent pour les ordres papier

- Prélèvements SEPA en nombre illimité
- 2 chèques de Banque par mois
- Services de banque à distance : par téléphone, Internet, application mobile GBanque ⁽¹⁾
- Système d'alertes sur le niveau du solde du compte : service « Alerte sur téléphone mobile » (SMS)
- Fourniture de Relevés d'Identité Bancaire
- Commission d'intervention réduite à 4,00 € par écriture avec un maximum de 5 écritures par mois, soit 20 € par mois
- Frais de non exécution de virement pour défaut de provision réduits à 4,40 € par rejet dans la limite de 5 rejets cumulés par mois ⁽²¹⁾
- Aucuns frais de rejet de prélèvement
- Changement d'adresse en nombre illimité
- Gratuité des opérations demandées à un conseiller (par téléphone, courrier, e-mail ou fax) alors qu'elles sont réalisables gratuitement depuis l'espace client, notamment : la demande de RIB, l'ajout du RIB d'un nouveau bénéficiaire, l'émission ou la modification d'un virement SEPA, la commande de chéquier.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

➤ Commission d'intervention

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

Par écriture ⁽²²⁾ 8,00 €

Plafond mensuel de perception : 10 écritures, soit 80,00 € par mois ⁽²³⁾

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- **Frais de traitement du courrier NPAI** (n'habite plus à l'adresse indiquée)
 - Par courrier 22,00 €
- **Frais par Avis à Tiers Détenteur, par opposition à tiers détenteur, par opposition administrative ⁽²⁴⁾, par saisie-attribution ou par autre voie d'exécution** 100,00 €
- **Frais de correspondance**..... Frais postaux d'envoi en recommandé

INCIDENTS DE PAIEMENT

- **Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision** (lettre MURCEF) 14,50 €
 - **Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision**
 - Pour un chèque inférieur ou égal à 50 € 30,00 €
 - Pour un chèque supérieur à 50 € 50,00 €
- Comprenant : les frais visés à l'article D. 131-25 du Code monétaire et financier dont notamment la lettre d'information préalable, les frais de dossier, de rejet ou de régularisation, la lettre d'injonction, le certificat de non-paiement et le blocage de provision.*
- **Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques**
 - Pour ouverture du dossier 30,00 €
 - **Gestion d'un compte interdit bancaire**
 - Par compte, par an 30,00 €
 - **Chèque payé sur un compte interdit bancaire** (déclaration à la Banque de France)
 - Par chèque 30,00 €

- **Frais de non exécution de virement pour défaut de provision** ⁽²¹⁾
 - Par opération Au maximum 8,00 €
 - Pour les rejets d'un virement inférieur à 8,00 €, le montant facturé ne pourra dépasser le montant rejeté*
- **Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision** ⁽²¹⁾
 - Par opération Au maximum 20,00 €
 - Pour les rejets d'un prélèvement inférieur à 20 €, le montant facturé ne pourra dépasser le montant rejeté*
- **Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé**
(Loi Scrivener) 15,00 €
- **Montage d'un plan d'amortissement de compte bancaire débiteur**
 - Par dossier 33,00 €

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS ⁽²⁵⁾

FACILITÉ DE CAISSE ET DÉCOUVERT ^{(8) (18)}

Intérêts débiteurs

➤ ASTRÉA

- Facilité de caisse de 100 € **0,00 % (TAEG)**
- Au-delà de 100 € et dans la limite
du montant autorisé 9,00 % (TAEG : 9,42 %)
- Dépassement (facilité de caisse
non autorisée)..... 18,00 % (TAEG : 19,72 %)

➤ ASTRÉA ÉPARGNE ⁽⁸⁾

- Facilité de caisse de 100 € **0,00 % (TAEG)**
- Dépassement (facilité de caisse
non autorisée)..... 18,00 % (TAEG : 19,72 %)

➤ COMPTE BANCAIRE STANDARD

- Facilité de caisse autorisée 9,00 % (TAEG : 9,42 %)
- Dépassement (facilité de caisse
non autorisée)..... 18,00 % (TAEG : 19,72 %)

➤ ASTRÉA JEUNES ⁽⁸⁾ (18-25 ans)

- Facilité de caisse de 100 € **0,00 % (TAEG)**
- Au-delà de 100 € et dans la limite
du montant autorisé 9,00 % (TAEG : 9,42 %)
- Dépassement (facilité de caisse
non autorisée)..... 18,00 % (TAEG : 19,72 %)

➤ Découvert formalisé ⁽²⁶⁾ Nous consulter

CRÉDITS À LA CONSOMMATION ⁽²⁷⁾

Pour toutes les conditions relatives aux crédits renouvelables Compléo et Compléo Épargne, aux prêts personnels Désirio et Désirio Épargne, renseignez-vous auprès de votre interlocuteur habituel.

*Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.*

CRÉDITS IMMOBILIERS ⁽²⁸⁾

Pour toutes les conditions relatives à un crédit immobilier Clé de Sol, renseignez-vous auprès de votre interlocuteur habituel.

AUTRES SERVICES

- **Information annuelle des cautions (par dossier) 60,00 €**

- **Délivrance de documents ponctuels**
(attestation d'intérêts, édition d'un nouveau tableau d'amortissement...)
Par acte 21,00 €
Autres documents, par acte 11,50 €
- **Frais de changement de garantie** ⁽²⁷⁾ 200,00 €

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

ÉPARGNE BANCAIRE

- **Clôture de compte d'épargne**
Par compte ⁽⁵⁾ **GRATUIT**
- **Services de gestion dynamique de la trésorerie**
Clic Trésorerie et Clic Épargne, par an 16,00 €
- **Clic Trésorerie, par an** 8,00 €
Virement du Compte Sur Livret vers le compte bancaire en cas de dépassement de la facilité de caisse en vue de reconstituer un solde créditeur de 50 € ⁽¹⁹⁾ sur le compte bancaire
- **Clic Épargne, par an** 8,00 €
Virement des excédents du compte bancaire vers le Compte Sur Livret dès que le solde du compte bancaire excède 1 000 € minimum ⁽¹⁹⁾
- **Compte Sur Livret Astréa Plus** 0,25 %
- **Compte Sur Livret Astréa Épargne** ⁽⁸⁾ 0,25 %
- **Compte Sur Livret (hors Astréa)** ⁽¹⁰⁾ 0,15 %
- **Élancio** ⁽²⁹⁾ Nous consulter
- **Livret A (plafond de 22 950 €)** ⁽³⁰⁾ 0,75 %
- **Livret de Développement Durable (plafond de 12 000 €)** ⁽³⁰⁾ 0,75 %
- **Livret d'Épargne Populaire (plafond de 7 700 €)** ⁽³⁰⁾ 1,25 %
(arrêt de la commercialisation au 16 janvier 2017)
- **Livret P'tit Malin** ⁽⁸⁾ : 0-12 ans (plafond de 1 600 €) ⁽¹⁰⁾ 1,25 %
- **Livret Facil' Ado** ⁽⁸⁾ : 12-16 ans (plafond de 1 600 €) ⁽³¹⁾ 1,80 %
(arrêt de la commercialisation au 16 janvier 2017)
Livret Jeune associé à une carte de retrait internationale ⁽³²⁾ **GRATUIT**
- **Livret Jeune : 12-25 ans (plafond de 1 600 €)** ⁽³¹⁾ 1,80 %
(arrêt de la commercialisation au 16 janvier 2017)
- **Compte d'Épargne Logement (plafond de 15 300 €)** ⁽³³⁾ 0,50 % à 0,75 %
(arrêt de la commercialisation au 16 janvier 2017)
- **Plan d'Épargne Logement souscrit depuis le 01/08/2016** ⁽³⁴⁾ ... 1,00 % à 2,00 %
(arrêt de la commercialisation au 16 janvier 2017) (plafond de 61 200 €)
- **Transfert de CEL ou de PEL dans un autre établissement** ⁽³⁵⁾
Par compte 90,00 €
- **Compte Épargne Projet Capellan (plafond de 15 300 €)** ⁽¹⁰⁾ 0,15 %
(arrêt de la commercialisation au 16 janvier 2017)
- **Prélèvements sociaux à compter du 01/11/2016 (15,5 %)** ⁽³⁶⁾
 - CSG 8,20 %
 - CRDS 0,50 %
 - Prélèvement social 4,50 %
 - Contribution additionnelle au prélèvement social 0,30 %
 - Prélèvement de solidarité 2,00 %

PLACEMENTS FINANCIERS ⁽³⁷⁾

- **Commissions de souscription et de rachat sur OPC gérés par Groupama Asset Management et sélectionnés par Orange Bank :**
- | | |
|------------------------|--|
| Par ordre | GRATUIT |
| Droits d'entrée | Indiqués dans le Document d'Information Clé de l'Investisseur (DICI) |
| Droits de sortie | GRATUIT |
- **Commissions de souscription et de rachat sur OPC non sélectionnés par Orange Bank :**
- | | |
|------------------------|-----------------------|
| Par ordre | 50,00 € |
| Droits d'entrée | Indiqués dans le DICI |
| Droits de sortie | Indiqués dans le DICI |
- **Frais de transactions sur instruments financiers**
- Actions françaises ⁽³⁸⁾ (par téléphone, fax ou courrier) :
- Commission variable sur le montant brut de l'opération :
- | | |
|--------------------------------------|---------|
| • < à 10 000 € ⁽³⁹⁾ | 1,10 % |
| • ≥ à 10 000 € ⁽³⁹⁾ | 0,80 % |
| Minimum par opération | 16,00 € |
- Le cas échéant, la TTF ⁽⁴⁰⁾ s'ajoute aux commissions indiquées ci-dessus
- Obligations françaises et étrangères (par téléphone, fax ou courrier) :
- Commission variable sur le montant brut de l'opération :
- | | |
|--------------------------------------|---------|
| • < à 10 000 € ⁽³⁹⁾ | 0,70 % |
| • ≥ à 10 000 € ⁽³⁹⁾ | 0,50 % |
| Minimum par opération | 16,00 € |
- Instruments financiers négociés sur Bourses étrangères ⁽⁴¹⁾ hors obligations :
- Commission variable sur le montant brut de l'opération ⁽⁴²⁾ :
- | | |
|--------------------------------------|---------|
| • < à 10 000 € ⁽³⁹⁾ | 1,30 % |
| • ≥ à 10 000 € ⁽³⁹⁾ | 1,00 % |
| Minimum par opération | 16,00 € |
- **Droits de Garde d'un portefeuille ⁽⁴³⁾**
- | | |
|--|---------|
| Pour la tranche jusqu'à 150 000 € | 0,25 % |
| Pour la tranche supérieure à 150 000 € | 0,15 % |
| Minimum par compte | 38,50 € |
- Produits émis par le Groupe Groupama ⁽⁴⁴⁾, EMTN / FCPI / FIP /parts de Holding ISF / SOFICA distribués par Orange Bank, Certificats Mutualistes Groupama et OPC détenus dans le cadre de la Gestion Sous Mandat PEA 100 % OPCVM..... **GRATUIT**
- **Autres Services**
- Ouverture avec remise des Conditions particulières, des Conditions générales et des Conditions tarifaires :
- | | |
|--|---|
| • d'un Compte d'instruments financiers | GRATUIT |
| • d'un Plan d'Épargne en Actions (PEA) | GRATUIT |
| • d'un Plan d'Épargne en Actions destiné au financement des Petites et Moyennes Entreprises et des entreprises de taille intermédiaire (PEA-PME) | GRATUIT
<i>(arrêt de la commercialisation au 16 janvier 2017)</i> |
| • d'un Plan d'Épargne Programmé Pulsatis | GRATUIT |
- Forfait annuel de tenue du Compte d'instruments financiers (ordinaire, PEA ou PEA-PME) ⁽⁴⁵⁾
- | |
|---------|
| 13,00 € |
|---------|

Relevé de compte	GRATUIT
Paiement des coupons, remboursement sur instruments financiers en dépôt et attribution d'actions	GRATUIT
Achat sur introduction en Bourse de Paris	GRATUIT
Souscription aux émissions d'obligations	0,20 %
Transfert d'un Compte d'instruments financiers, d'un PEA ou d'un PEA-PME vers un autre établissement :	
• virement de titres dans un autre établissement/par ligne	10,50 €
• minimum par compte	120,00 €
• maximum par compte	251,00 €
Établissement d'une attestation ISF.....	70,00 €
Mouvement sur titres non-côtés ⁽⁴⁶⁾	50,00 €

➤ Gestion Sous Mandat

Honoraires⁽⁴⁷⁾ :

- mandat défensif et prudent/modéré⁽⁴⁸⁾ 0,70 %
- mandat équilibré, dynamique et PEA 0,95 %
- mandat PEA 100 % OPCVM (droits de garde et frais de transactions gratuits, hors trackers) 1,25 %
- minimum par compte..... 251,00 €

ASSURANCES ET PRÉVOYANCES

➤ Cotisation à l'offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement⁽³⁾ du compte bancaire

Titulaire, par an	24,00 €
Co-titulaire, par an	15,00 €

SUCCESSION

Frais de règlement de succession ^{(7) (19)}	300,00 €
--	----------

RÉSoudre UN LITIGE

- **Pour formuler un mécontentement, vous pouvez contacter le Service Clientèle :**
- **par téléphone : 09 69 32 20 20** (appel non surtaxé)
du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 17h*
 - **par mail** : connectez-vous à votre espace client sécurisé
 - **par courrier** : Orange Bank - Service Clientèle
TSA 56792 - 95939 ROISSY CH DE GAULLE CEDEX
- **Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse ou de la solution apportée par le Service Clientèle, vous pouvez vous adresser au Service Réclamations :**
- **par mail** : connectez-vous à votre espace client sécurisé
 - **par courrier** : Orange Bank - Service Réclamations
TSA 56792 - 95939 ROISSY CH DE GAULLE CEDEX
- Si une réponse ne peut vous être apportée dans les 5 jours ouvrés à la date de réception de votre demande, le service Réclamations s'engage à accuser réception de votre demande dans les 5 jours ouvrés et à vous apporter une réponse dans les 30 jours ouvrés.
- Si vous restez en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par Orange Bank, en dernier recours, vous pouvez saisir le Médiateur auprès de la FBF :
- **par Internet** : sur le site lemediateur.fbf.fr
 - **par courrier** : CS151 - 75422 PARIS CEDEX 9
- Lorsque le litige porte sur les services d'investissement, vous pouvez également saisir le Médiateur de l'AMF :
- **par Internet** : sur le site amf-france.org
 - **par courrier** : 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02
- Ces recours s'effectuent sans préjudice des autres voies d'actions légales.

Les prix indiqués sont applicables au 1^{er} avril 2017 et incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA au taux en vigueur (20 % ⁽³⁶⁾ au 1^{er} avril 2016). Les tarifs sont appliqués TTC pour les clients résidant en France ou dans l'Union Européenne et HT pour les clients résidant hors de l'Union Européenne. La liste des prestations soumises à TVA est disponible auprès d'Orange Bank.

*Brochure établie selon les conditions en vigueur à la date d'édition.
Toute modification apportée par les Pouvoirs Publics aux produits et services d'Orange Bank, ainsi qu'à leur fiscalité, s'appliquera de plein droit sans préavis ni formalité.*

Le montant annuel des frais et commissions de toutes natures prélevés sur les comptes inactifs est plafonné réglementairement (art. L. 312-19 III et R. 312-19 IV du Code monétaire et financier ; arrêté du 21 septembre 2015).

* Horaires applicables en France Métropolitaine.

INFORMATIONS CONSOMMATEURS

TAEG : Taux Annuel Effectif Global

Pour toute demande adressée par le client par courrier ou par fax, les frais d'envoi correspondants sont à sa charge.

- (1) Hors coûts de connexion facturés par l'opérateur téléphonique. Pour accéder au service GBanque Mobile, vous devez utiliser un téléphone et une offre de téléphonie mobile compatibles à l'Internet Mobile.
- (2) Frais inclus dans la cotisation des formules bancaires Astréa, Astréa Plus, Astréa Épargne et Astréa Jeunes et celle de la Solution Alternative de Paiements. Exonération pour les clients mineurs et les détenteurs du Service Bancaire de Base.
- (3) Assurance souscrite auprès de Mutuaide Assistance et de la Société Française de Protection Juridique (SFPJ).
- (4) Inclus dans la formule bancaire Astréa, sans facturation supplémentaire. Modalités selon Conditions générales.
- (5) Conformément à la loi.
- (6) Pour les comptes ouverts sur désignation de la Banque de France conformément à l'article L. 312-1 du Code monétaire et financier. La liste des produits et services du SBB est précisée à l'article D. 312-5 du Code monétaire et financier.
- (7) Le cas échéant, dans la limite du plafond des frais et commissions prélevés sur les comptes inactifs (art L. 312-19 III et R. 312-19 IV du Code monétaire et financier).
- (8) Sous réserve de la disponibilité de ce produit ou service. Renseignez-vous auprès de votre interlocuteur habituel.
- (9) Sauf tarif spécifique applicable à un autre produit (ex : attestation dans le cadre d'un prêt immobilier).
- (10) Taux nominal annuel brut au 01/01/2017. Seuils et plafond susceptibles de varier à tout moment à l'initiative d'Orange Bank.
- (11) Délivré(e)s sous conditions par Orange Bank.
- (12) Modalités selon Conditions générales, par défaut paiement au comptant. La Carte débit-crédit est associée à un compte bancaire et à un crédit renouvelable Compléo. Crédit renouvelable d'un an, après accord d'Orange Bank et délai de rétractation. Arrêt de la commercialisation de la carte débit-crédit.
- (13) Valable pour une carte identique ou d'un niveau inférieur à celui de la carte du titulaire. Hors formule Astréa Jeunes (16-18 ans) et carte de retrait internationale.
- (14) Uniquement lors de la souscription de la carte bancaire.
- (15) Pour les virements en euros effectués en zone SEPA dont la France, la répartition des frais s'effectue nécessairement selon les options SHARE (le donneur d'ordre et le bénéficiaire paient chacun les frais facturés par leur banque). Pour les autres virements, la répartition des frais s'effectue selon les options SHARE par défaut, BEN (frais à la charge du bénéficiaire) ou OUR (frais à la charge du donneur d'ordre) à l'initiative du client.
- (16) Conseillé pour des raisons de sécurité.
- (17) Plus frais éventuels de la banque étrangère correspondante.
- (18) Sous réserve d'acceptation par Orange Bank. Taux, seuils et plafonds susceptibles de modifications par Orange Bank. Modalités selon Conditions générales.
- (19) Taux (ou tarifs), seuils et plafonds susceptibles de modifications à l'initiative d'Orange Bank. Modalités selon Conditions générales.
- (20) Offre dédiée aux clients en situation de fragilité financière au sens de l'article L. 312-1-3 du Code monétaire et financier, sous réserve d'acceptation par Orange Bank. Conditions et contenu susceptibles de modifications à l'initiative des Pouvoirs Publics ou d'Orange Bank. Les détenteurs de l'ancienne « gamme de moyens de paiements alternatifs au chèque » bénéficient désormais de cette offre.
- (21) Tous frais inclus au sens de l'article D. 133-6 du Code monétaire et financier.
- (22) 4,00 € dans le cadre du SBB ou de l'offre « Solution Alternative de Paiements ».
- (23) 5 écritures, soit 20,00 € par mois dans le cadre du SBB ou de l'offre « Solution Alternative de Paiements ».
- (24) Le montant des frais bancaires afférents à une opposition administrative est plafonné à 10 % du montant global dû au Trésor Public.
- (25) Une notice « Information générale des emprunteurs sur les taux maxima autorisés en France métropolitaine » est tenue à la disposition de la clientèle.
- (26) Sur demande. Sous réserve d'acceptation par Orange Bank.
- (27) Sous réserve d'acceptation par Orange Bank et de disponibilité de ce produit ou service.

- (28) Après accord d'Orange Bank. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours pour accepter l'offre de prêt. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt et s'il n'est pas obtenu, le vendeur devra rembourser à l'acheteur les sommes déjà versées. Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêt(s) d'argent.
- (29) Compte bancaire rémunéré à taux progressif. Modalités selon Conditions particulières disponibles auprès de votre interlocuteur habituel ou sur le site www.gbanque.com. Les frais applicables aux comptes bancaires, notamment les frais de succession, sont applicables à Élanco.
- (30) Produit d'épargne réglementé. Taux nominal annuel net au 01/08/2015, plafonds, dénominations et conditions susceptibles de modifications.
- (31) Taux nominal annuel net susceptible de modifications. Plafond, dénomination et conditions susceptibles de modifications à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics.
- (32) Au 16^{ème} anniversaire, la carte de retrait pourra être conservée mais sera facturée conformément au tarif en vigueur.
- (33) Conditions au 01/08/2015. Votre épargne est rémunérée au taux nominal annuel brut de 0,50 %. En cas de Prêt d'Épargne Logement, une prime d'État, égale à la moitié des intérêts utilisés et limitée à 1 144 € par compte, est versée. Les intérêts et la prime d'épargne du CEL sont soumis aux prélèvements sociaux aux taux en vigueur mais pas à l'impôt sur le revenu. Les taux, seuils et conditions applicables sont réglementés et susceptibles de modifications à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics.
- (34) Pour les PEL souscrits depuis le 01/08/2016 : votre épargne est rémunérée au taux nominal annuel brut de 1,00 % (hors prime d'État). En cas de Prêt d'Épargne Logement, le taux brut peut atteindre 2,00 % incluant le versement d'une prime d'État de 1 %. La prime est accordée après 4 ans minimum d'épargne et conditionnée par la réalisation d'un prêt PEL d'un montant minimum de 5 000 €. La prime d'État est plafonnée à 1 000 € (1 525 € dans le cas d'un logement énergétiquement performant). Les intérêts du PEL sont soumis aux prélèvements sociaux en vigueur dès la première année. Les intérêts sont exonérés d'impôt sur le revenu durant les douze premières années du plan. Taux et seuils réglementés, au 01/08/2016, susceptibles de modifications à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics.
- (35) PEL et CEL d'un même titulaire doivent être ouverts dans un même établissement.
- (36) Susceptibles de varier à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics.
- (37) Dans le cadre de la distribution d'instruments financiers, Orange Bank est en relation contractuelle avec des établissements producteurs notamment des sociétés de gestion et perçoit des commissions. Une information plus détaillée est disponible sur le site www.gbanque.com et toute information complémentaire pourra être fournie au client qui en fera la demande. Synthèse des avantages et commissions perçus de tiers :
- un paiement annuel situé entre 0,06 et 1,40 % des encours valorisés pour les OPC du groupe Groupama;
 - un paiement annuel situé entre 0,17 et 1,75 % des encours valorisés pour les OPC de tiers;
 - un paiement ponctuel allant de 0,30 à 2,00 % de la valeur de l'émission et un paiement annuel allant de 0,10 % à 0,50 % de la valeur de l'encours pour les produits structurés.
- Orange Bank perçoit également des rétrocessions de la part de sociétés de gestion de portefeuille dans le cadre de la commercialisation de SCPI. Ces commissions sont ponctuelles et sont exprimées sous forme d'un taux de rétrocession sur les commissions de souscription (se reporter au DICI pour toute information relative aux frais de gestion et aux droits d'entrée) versées par chaque associé à la société de gestion. Le détail des commissions peut être obtenu sur simple demande adressée à la banque ou sur le site www.gbanque.com.
- (38) Code ISIN commençant par FR.
- (39) Barème applicable dès le premier euro et non par tranche.
- (40) La Taxe sur les Transactions Financières est due sur les opérations d'acquisitions à titre onéreux de titres de capital des sociétés françaises dont la capitalisation boursière est supérieure à un milliard d'euros et certaines OST sur ces titres. Taux en vigueur au 01/11/2016 : 0,20 %.
- (41) Code ISIN ne commençant pas par FR.
- (42) Plus frais de courtier étranger selon pays.
- (43) Calcul sur la valeur du portefeuille au 31 décembre de chaque année civile. Soit, pour un portefeuille valorisé à 200 000 €, des droits de garde représentant 0,25 % de la valorisation du portefeuille jusqu'à 150 000 € et 0,15 % sur les 50 000 € d'actifs valorisés au delà de 150 000 € (soit des droits de garde moyens de 0,23 %).
- (44) OPC Groupama AM et TCN Orange Bank sous réserve de la disponibilité de ces produits ou services. Renseignez-vous auprès de votre interlocuteur habituel.
- (45) Montant forfaitaire annuel facturé au titre de chaque compte d'instruments financiers (ordinaire, PEA, PEA-PME) et prélevé durant la première quinzaine du mois de janvier suivant l'année de détention.
- (46) Hors Certificats Mutualistes Groupama ou pour lesquels Orange Bank a été mandatée par l'émetteur pour la tenue du registre nominatif.
- (47) Facturation annuelle au prorata de la période de fonctionnement du compte sur la base d'une évaluation du portefeuille au 31 décembre ou au jour de clôture.
- (48) Changement de dénomination du profil « gestion prudente » en « gestion modérée » pour les mandats conclus à compter du 01/11/2016.

VOS SERVICES GRATUITS

- ❑ Réédition du code secret de la carte bancaire.
- ❑ Retraits d'espèces en euros dans tous les distributeurs quelle que soit la banque, et paiements en euros en France et dans l'Union Européenne.
- ❑ Service d'aide à la mobilité bancaire ⁽¹⁾.
- ❑ Mise en place de prélèvements ⁽²⁾.
- ❑ Mise en place de virements occasionnels ou permanents par Internet ⁽²⁾.
- ❑ Renouvellement de la carte bancaire à l'échéance.
- ❑ Accès aux services de banque à distance (Internet, application mobile, téléphone) ⁽²⁾.
- ❑ Relevé de compte mensuel avec classement chronologique ou thématique des écritures.
- ❑ Émission d'un chèque de Banque pour le déblocage des fonds d'un prêt personnel Désirio.

(1) Conformément à la loi. (2) Hors coûts de connexion facturés par l'opérateur. Pour accéder au service de l'application mobile GBanque, vous devez utiliser un téléphone et une offre de téléphonie mobile compatibles à l'Internet Mobile.

Réf. 60301-112016
Édition : avril 2017

Orange Bank - S.A. au capital de 220 825 712 €
67, rue Robespierre - 93107 Montreuil Cedex
572 043 800 RCS Bobigny - Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 006 369
www.gbanque.com

Les instruments financiers et services d'investissement, ainsi que les produits bancaires peuvent être commercialisés par des entités du groupe Groupama Gan agissant en qualité d'agents liés et d'intermédiaires exclusifs en opérations de banque et en services de paiement d'Orange Bank.